

# Un retour en arrière pour la pilule du lendemain

■ En Wallonie, on ne peut plus la délivrer à l'accueil des plannings familiaux. "Ingérable"

En cas d'oubli de pilule, de préservatif qui se déchire ou de rapport non protégé, il existe une contraception d'urgence : la pilule du lendemain. Elle permet d'éviter, in extremis, une grossesse non désirée si on la prend dans un délai de 72 heures après la relation sexuelle. Cette pilule était traditionnellement distribuée, gratuitement, à l'accueil des centres de planning familial par des psychologues et assistants sociaux formés à cette intervention d'urgence.

## Une loi obsolète

Mais fin décembre 2014, à l'administration wallonne de la Santé, quelqu'un s'est soudain rendu compte que ce système ne respectait pas scrupuleusement la loi (fédérale) sur les médicaments datant de 1964. Celle-ci interdit à toute personne exerçant une autre profession que médecin ou pharmacien de distribuer des médicaments.

Depuis près d'un an, la Région wallonne fait donc strictement appliquer cette vieille loi dans les structures qu'elle subsidie. Sur papier, les modalités de distribution de la pilule du lendemain ont donc changé : seuls les médecins qui pratiquent au sein des plannings familiaux sont habilités à distribuer la contraception d'urgence. Plus question, théoriquement, de délivrer des pilules du lendemain.

## A l'improviste

Sur le terrain, il est tout simplement impossible d'appliquer cette loi. Dans certains petits plan-

nings, la consultation médicale n'est d'ailleurs organisée qu'un seul jour par semaine, le mercredi par exemple.

Que faire quand une adolescente débarque en panique un vendredi ?

C'est ingérable, selon la Fédération des centres de planning familial des Femmes prévoyantes socialistes (FPS): "On ne peut pas obliger les médecins des équipes à interrompre leurs consultations

pour se rendre à l'accueil du planning familial chaque fois qu'une femme se présente, forcément à l'improviste, pour une contraception d'urgence."

En 2014, en Wallonie, dans les centres de planning familial des FPS, pas moins de 13 295 visites à l'accueil portaient sur la contraception d'urgence. Autrement dit: une fois sur vingt, quand une femme pousse la porte d'un planning familial, c'est pour demander une pilule du lendemain.

Les nouvelles modalités de distribution ont contraint certains centres de planning familial à renvoyer les femmes vers la pharmacie la plus proche – où elles peuvent se procurer la pilule du lendemain sans ordonnance, mais pas gratuitement. Loin d'être idéal. Beaucoup de (très) jeunes filles ne se rendent jamais à l'officine qui a pignon sur rue, de peur de tomber sur une connaissance qui pourrait en parler aux parents...

## A la fin du délai

D'autres centres ont choisi de ne pas respecter la loi afin de garantir l'accès à la contraception d'urgence pour toutes

les femmes. "Aujourd'hui (lundi, Ndlr), j'ai distribué deux pilules du lendemain, témoigne Frédéric Brichau, coordinateur du centre de planning familial Willy Peers, à Namur. Dont un cas de figure typique : la jeune fille arrivait à la fin du délai de 72 heures dans lequel il faut prendre le traitement pour qu'il soit efficace. Je ne pouvais pas dire : revenez demain..."

Si un accueil est assuré de 9h à 19h tous les jours de la semaine au planning, les médecins ne consultent qu'entre 13h30 et 16h30. "Si une jeune fille profite du temps de midi à l'école pour venir ici, il n'y a pas forcément de médecin présent ou disponible."

Même dans les centres où on s'"arrange" avec la loi, on constate une diminution très sensible de la distribution de pilules du lendemain. A Namur, au centre Willy Peers, on en a a délivré 40 % en moins en 2015 par rapport à 2014. En cause : les rumeurs, les informations erronées et les ruptures de stocks.

Avec quel impact sur les grossesses non désirées ? "Certaines jeunes filles et femmes, qui en ont les moyens, sont sans doute allées s'approvisionner en pharmacie. D'autres pas et s'exposent à un risque, répond M. Brichau. Il y aura forcément des grossesses non désirées. Ça arrivera : c'est mathématique." Et dans ces cas, l'accident ou l'étourderie d'un soir risque de se conclure par un avortement.

Annick Hovine

# 13 295

## VISITES POUR LA PILULE DU LENDEMAIN

En 2014, dans les centres de planning familial des FPS en Wallonie.

## Repères

### Un “joker” en cas d'accident de contraception

**Dans les 3 jours.** La pilule du lendemain, c'est un moyen de rattrapage en cas d'accident de contraception : oubli de pilule, préservatif endommagé, rapport non protégé... Plus de 9 grossesses sur 10 peuvent être évitées si la pilule d'urgence est prise correctement.

**Un seul comprimé.** Le comprimé (Norlevo ou Postinor), à prendre en une seule prise, a pour effet de bloquer ou de retarder l'ovulation. La pilule du lendemain intervient avant la grossesse – ce n'est donc pas une pilule abortive. Elle doit être prise dans les 72 heures (3 jours) après le rapport sexuel à risque.

**En vente libre.** Les pilules du lendemain sont disponibles sans ordonnance en pharmacie au prix de 10 euros environ. Elles sont disponibles gratuitement dans les centres de planning familial.

## Réaction

### Prévot : “Il faut des correctifs au cadre légal”

**Pas une volonté politique.** Interrogé en commission de la Santé du parlement wallon, le ministre Maxime Prévot (CDH) a été très clair : *“Je n'ai pas de volonté politique d'empêcher les acteurs du secteur de distribuer ces moyens contraceptifs.”* L'administration de la Santé s'est *“raidie d'initiative”* en décembre 2014, précise-t-il : *“On a quelque part créé un problème là où il n'existait pas dans la pratique.”* Précisons que les centres de plannings bruxellois ne sont pas confrontés à ces “tracasseries” et poursuivent la délivrance de la contraception d'urgence à l'accueil.

**Initiative.** Maxime Prévot a annoncé qu'il prendrait contact avec sa collègue fédérale de la Santé, Maggie De Block (Open VLD), directement ou lors d'une future conférence interministérielle de la Santé publique pour envisager d'apporter les correctifs nécessaires au cadre légal. **An.H.**